



ACTUALITES

La CSG des retraités

Contrairement à ce qui a été initialement annoncé, la non-application de la hausse de CSG de 1,7 % ne dépend pas du montant de la retraite, mais du montant du Revenu Fiscal de Référence (RFR). Cette indication figure sur l'avis d'impôt que vous avez reçu à l'automne 2017. Il vous donne le montant de RFR qui sera pris en compte en 2018 et qui est relatif aux revenus de votre foyer fiscal en 2016.

Rappelons que le RFR est calculé pour un foyer fiscal, ce qui peut avoir pour conséquence qu'un titulaire de pension modeste risque néanmoins d'être assujéti au taux de 3,8 %, voire 8,3 %, si son conjoint dispose d'un revenu important.

Sur la base des indications que nous avons pu recueillir, nous indiquons ci-dessous quelle sera la situation en 2018.

	Personne seule			Couple		
	Métropole	DOM	Guyane	Métropole	DOM	Guyane
Exonération	< 11 018 €	< 13 037 €	< 13 632 €	< 16 902	< 19 215 €	< 19 957 €
3,8 %	entre 11 019 € et 14 403 €	entre 13 038 € et 15 756 €	entre 13 633 € et 16 506 €	entre 16 903 € et 22 095 €	entre 19 216 € et 23 831 €	entre 19 958 € et 24 775 €
8,3 %	> 14 403 €	> 15 756 €	> 16 506 €	> 22 095 €	> 23 831 €	> 24 775 €

Remarque

Si vous faites partie des personnes à qui s'applique désormais la CSG à taux plein, veuillez noter que l'impact financier de la hausse nominale de l'impôt de 1.7%, va se traduire en fait par une perte en euros de 1.855 % sur le montant perçu sur votre compte bancaire. C'est ce que vous avez déjà pu constater pour les retraites ARRCO et AGIRC versées début janvier. Pour la CNAV vous ne constaterez l'écart qu'avec le versement de début février.



Le tableau ci-dessous, basé sur l'exemple d'une pension de 1 000 €, explique le mécanisme de l'opération

Exemple sur une pension AGIRC de 1000 €

	Avant		Après	
Montant brut		1 000 €		1 000 €
Cotisation maladie	1 %	-10 €	1 %	-10 €
CASA	0,3 %	-3 €	0,3 %	-3 €
CSG imposable	2,4 %	-24 €	2,4 %	-24 €
CSG déductible	4,2 %	-42 €	4,2 %	-42 €
CSG Macron	0,0 %	0 €	1,7 %	-17 €
CRDS	0,5 %	-5 €	0,5 %	-5 €
Montant net		916 €		899 €

Baisse du net : (916-899) : 916 = 1,855 %

Christian Bourreau

N.B.

En Alsace-Moselle où la retraite de base est versée, tout comme le pratiquent les régimes complémentaires ARRCO et AGIRC, à terme à échoir, c'est-à-dire au début du mois au titre duquel elle est due, la CARSAT n'a pas appliqué la hausse de CSG en janvier. Un rappel négatif est donc effectué en février !

Dans les autres départements, la retraite de base est versée à terme échu, vers le 9 du mois qui suit ; la retraite perçue en janvier était en fait celle due pour le mois de décembre 2017 et il n'y avait pas lieu d'appliquer l'augmentation de la CSG.

Claire Merckling



CFR Confédération Française des Retraités

Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Paris, le 16 janvier 2018

Monsieur le Président de la République,

Nous nous étions adressés à vous le 15 juin dernier pour faire entendre la voix des retraités au sujet des modalités de l'augmentation de la CSG.

Nos demandes ne tendaient pas à obtenir un traitement de faveur mais simplement à être traitées de façon équitable.

Nous suggérions que la hausse de la CSG soit compensée par la suppression de la cotisation d'assurance maladie de 1% prélevée sur les retraites complémentaires des salariés du privé et la déductibilité fiscale des cotisations complémentaires santé, à l'instar des mesures prises en faveur des salariés.

Vous nous aviez fait répondre par votre Chef de Cabinet que le sujet était traité par M. Darmanin à qui vous faisiez suivre notre courrier. Nous lui avons donc écrit pour développer nos arguments. Sans réponse de sa part nous lui avons adressé une lettre de rappel qui a connu le même sort que la précédente.

À défaut de réponses des membres du Gouvernement, nous avons sollicité les Parlementaires et notamment la Commission des Affaires sociales puis la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale sans succès alors même que depuis des années la Confédération Française des Retraités était invitée pour une audition au moment de l'examen du PLFSS.

Les retraités sont choqués par cette accumulation de fautes et le dédain dans lequel ils ont été tenus.

Ce serait une erreur de penser qu'ils vont se résigner au mauvais sort qui leur a été réservé. Ils ne cesseront pas de revenir à l'assaut pour obtenir les mesures qui leur semblent justes.

En espérant que la voix de 16 millions de retraités sera enfin entendue, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Pierre Erbs
Président de la CFR

La Confédération Française des Retraités est constituée des 5 principales organisations de retraités :

Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales – Fédération Nationale des Associations de Retraités -
Génération Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00

Accessibilité des logements

Un projet de loi sur le logement est en préparation. Le collectif "Pour une France accessible" auquel la FNAR participe avait demandé à faire connaître ses propositions sur le thème de l'accessibilité des logements neufs.

Des représentants du collectif ont été reçus le 23 janvier par Monsieur Paraniradja, membre du cabinet du Ministre de la cohésion des territoires en charge de ce dossier. La délégation comprenait Alain Rochon, Président de l'Association des Paralysés de France, Sylvain Denis représentant la FNAR et un représentant du GIHP (Groupement pour l'insertion des personnes handicapées). L'entretien assez technique a duré deux heures et a porté sur des questions de construction, mais aussi sur les quotas de logements accessibles dans les programmes neufs. Le collectif avait veillé à faire des propositions à la fois techniquement faisables et ne grevant pas le coût des logements.

Sylvain Denis

CFR

RETRAITE

Premiers pas du futur régime unique de retraite

Le Président de la République et le Haut-Commissaire à la réforme, JP. Delevoye, viennent d'annoncer que la réforme ne serait finalisée qu'à l'été 2019 tout en soulignant qu'elle ne rentrerait pratiquement en vigueur que dans une dizaine d'années, donc sans pouvoir contribuer à court terme au redressement des comptes des régimes de retraite. Ils ont précisé à nouveau que « les fonctionnaires et les salariés du privé seraient logés à la même enseigne » et que « chaque euro cotisé rapporterait les mêmes droits quel que soit le travailleur ». Ils ont précisé à l'unisson que « la réforme devait être avant tout un grand choc de lisibilité et de simplification » (E. Macron) et « qu'il fallait se garder de toute surinterprétation, régime universel ne voulant pas dire régime unique » (JP. Delevoye). Affaire de sémantique peut-être, mais en tout cas pas encore de référence à l'équité, exigence cardinale pour la CFR et non une option.

Cela dit, la rencontre du 18 janvier avec JP. Delevoye a permis à la CFR représentée par P. Erbs et F. Bellanger de développer tous les principes qui, selon elle, doivent fonder un régime universel de retraite, principes sur lesquels JP. Delevoye a donné son accord en souhaitant que la CFR participe à la consultation citoyenne qu'il organisera prochainement. Il l'a également encouragée à prendre contact avec son équipe pour évaluer les propositions de réforme et simuler des cas concrets. Ses deux visiteurs lui ont expliqué que la CFR avait déjà mis en place une équipe d'experts capable de comparer concrètement des propositions au moyen de logiciels et d'outils de simulation qu'elle a déjà développés. L'impression très positive retirée de cet entretien permet d'envisager une réelle collaboration avec l'équipe du Haut-Commissaire.



Combattre ceux qui créent ou véhiculent une mauvaise image des retraités

Etre dans le « collimateur de la Cour des Comptes » (cf. AFJ de janvier) n'est pas une position forcément confortable. Le fait est que cette institution ne se prive pas d'écorner périodiquement l'image des retraités, en appui peut-être de sa constante revendication de suppression de l'abattement de 10% sur leur revenu imposable.

Abattement très théorique puisque limité à 3700 € pour l'ensemble du foyer fiscal et qui, contrairement à ce que véhiculent maints journalistes, mal informés ou faisant semblant de l'être, est complètement étranger à la réduction pour « frais professionnels » de 10% dont bénéficient les actifs jusqu'à 12170 € par personne, alors qu'en réalité leurs frais professionnels sont remboursés par les entreprises. Cet abattement avait été créé par Raymond Barre pour compenser une partie de la perte de pouvoir d'achat lors du passage de la vie active à la retraite, perte qu'il jugeait trop importante. Laurent Fabius lui aussi l'avait défendue plus tard alors qu'elle avait été attaquée. Les attaques actuelles sont difficiles à combattre et une attention accrue devra leur être prêtée afin de pouvoir réagir rapidement si nécessaire. Une note illustrant différents apports des retraités à la société est en préparation.

Pierre Lange

SANTE

La commission santé de la CFR s'est à nouveau réunie le 31 janvier 2018.

Elle a tout d'abord validé sa composition, avec l'arrivée d'une représentante de l'ANR (Association nationale des retraités de La Poste, France Télécom et Orange) qui a récemment rejoint la CFR. Elle compte désormais 21 membres représentant les 6 fédérations composant la CFR.

La commission a validé le rapport d'activité 2017 qui sera présenté à l'AG de la CFR le 28 mars prochain.

Les travaux ont porté sur la préparation d'un colloque en fin d'année 2018 sur les Restes à charge (RAC) et la complémentaire santé. La commission a ensuite débattu sur les thèmes d'actualité dans le domaine de la santé.

La préparation d'un colloque sur les RAC et la complémentaire santé en fin d'année 2018

Le projet de colloque ayant été acté par le prochaines semaines les éléments de forme appel au cabinet Ella Factory, animé par CFR pour le colloque sur la retraite des débats doivent être finalisés ainsi que le forme du colloque (conférences ou tables rondes), de même que les aspects matériels (date, lieu ...) et la liste des invités.



bureau de la CFR, il faut arrêter dans les et de fond. Il a été convenu de faire Romain Levesque qui avait assisté la universelle. Le contenu et l'organisation synopsis, la liste des intervenants, la

La représentation des personnes âgées au sein des CRSA, au titre des CDCA a fait l'objet d'une mise au point. Il importe de préserver l'esprit de la loi et d'éviter une surreprésentation syndicale au détriment des représentants des usagers et des personnes âgées. Une démarche dans ce sens va être faite auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé.

Actualité des travaux sur le RAC zéro en optique, dentaire et audioprothèse

Les professionnels des différents secteurs concernés ont été réunis par le Ministère qui a rappelé ses objectifs : garantir un panier de soins diversifié, une offre pertinente et de qualité, éviter une progression des cotisations complémentaires. Les professionnels vont faire des propositions. Simultanément, les pouvoirs publics se concertent avec l'assurance maladie et les complémentaires pour déterminer les modalités de la prise en charge

financière de l'opération. A noter les propositions de la FNMF⁽¹⁾ tendant notamment à demander une réduction des taxes et suggérant aussi la revalorisation de la base de remboursement de l'assurance maladie obligatoire.

Négociations conventionnelles avec les médecins

La récente signature de la convention par le SML⁽²⁾ laisse augurer une attitude similaire de la CSMF⁽³⁾.

Par ailleurs les syndicats médicaux ont engagé des négociations avec l'assurance maladie sur les conditions de prise en charge des actes de télémedecine. A priori, la généralisation de la prise en charge de ces techniques sera progressive. Dans un premier temps, seront concernés les patients atteints de maladie chronique (ALD) et ceux

vivant dans les déserts médicaux. Deux types d'actes seraient par ailleurs visés, la téléconsultation et la téléexpertise. La télésurveillance (interprétation des données du patient à distance) devra attendre un peu...

Les médecins souhaitent aussi que des discussions s'engagent sur les formes de la compensation de la hausse de la CSG, pour les médecins conventionnés de secteur 1.

Présentation du plan gouvernemental pour lutter contre les déserts médicaux

Il vise à renforcer l'offre de soins dans les territoires avec une présence médicale accrue (cumul emploi-retraite, consultations avancées, postes d'assistants ville-hôpital, médecin-adjoint...); en second lieu le plan prévoit d'accélérer la révolution numérique dans le sanitaire avec la télémedecine, le DMP⁽⁴⁾; la 3° priorité concerne la réorganisation des professions de santé autour des modes d'exercice coordonné, le travail en équipe, le doublement des maisons de santé pluridisciplinaires et l'évolution de la permanence des soins.



Le lancement des états généraux de la bioéthique, en vue de la révision éventuelle des lois de bioéthique.

Ils se traduisent par l'organisation, au cours du 1er trimestre 2018, de débats publics dans les régions sur différentes thématiques: aide médicale à la procréation, la transplantation et le don d'organes, les neurosciences et l'intelligence artificielle, la médecine de demain comme la médecine prédictive, les données de santé et leur usage, les maladies chroniques, le vieillissement, la fin de vie...

Le comité consultatif national d'éthique recueillera les résultats de ces travaux régionaux pour en faire une synthèse qui sera transmise au législateur à la fin du 2° trimestre 2018.

La commission suggère aux fédérations d'inviter les retraités à participer à ces débats.

Présentation d'une étude sur la polymédication chez les seniors, réalisée en 2016 sur près de 155.000

personnes de plus de 65 ans, via 2600 officines de ville. Cette étude montre l'ampleur de consommation importante de médicaments de manière régulière - au moins 7 médicaments - et pour la majorité des seniors polymédiqués, la consommation atteint 14 médicaments de façon continue.

Une polymédication qui augmente le risque d'accidents sévères (interaction, dosage inadapté...) qui appelle des actions appropriées: contrôle, méthodologie, coordination !

10 ans d'hospitalisation à domicile (étude DREES) qui montre notamment que cette activité a doublé au cours de la période, pour faire partie intégrante de l'offre de soins.

Jacques Portier

(1) = Fédération nationale de la Mutualité Française

(2) = Syndicat des Médecins Libéraux

(3) = Confédération des Syndicats Médicaux Français

(4) = Dossier Médical Partagé

EUROPE

Activités d'AGE Platform Europe

Dans le numéro AFJ de décembre 2017, nous avons insisté sur le contenu du document dit « Socle européen de droits sociaux » développé sur les trois axes : 1. égalité des chances et accès au marché du travail, 2. pour des conditions de travail équitables, 3. protection sociale et inclusion, document adopté par le Conseil de l'UE le 17 novembre à Göteborg/Göteborg.

Depuis cette proclamation, les grands réseaux européens d'action et d'intervention sociales (notamment les 47 fédérés au sein de la « Plateforme Sociale » à Bruxelles) saisissent l'occasion de ce texte pour rappeler que le futur de l'Europe ne peut se réduire à une convergence des économies et des fiscalités, mais que des progrès sur des « standards sociaux » doivent être aussi constatés.

Ainsi, le réseau européen de lutte contre la pauvreté (EAPN) a demandé que les objectifs de l'agenda « Europe 2020 » affichés il y a dix ans soient repris car la pauvreté affecte encore près du quart de la population de l'UE. Ces évolutions doivent se concrétiser dans le processus de cadrage et de consultation annuel dit « Semestre européen ».

AGE, de son côté, a rappelé que, pour le moment, des domaines importants de ses combats restent hors du champ du processus en question : la lutte contre la discrimination dans l'emploi touchant les seniors, le soutien aux aidants familiaux/informels, le risque de pauvreté avec l'avancée en âge, les aides à la dépendance (« soins de longue durée »), l'accès aux services dans les territoires éloignés des centres urbains...

Concernant le projet de Directive sur l'équilibre vie-travail (« work life balance », cf. AFJ de Décembre), AGE a salué la proposition de la CE d'instaurer un minimum européen de cinq jours payés par an accordé aux aidants (« carers' leave ») et d'inciter au développement des investissements dans les services d'éducation et d'assistance des jeunes enfants. Tout en reconnaissant la modicité de l'avantage des cinq jours, AGE fait valoir le fait que cette proposition est une claire reconnaissance au niveau de l'EU de la nécessité d'accompagner les changements démographiques en cours.

Son ambition est qu'une telle mesure ouvre la voie demain à d'autres droits : revenu minimum, assurance-pension pour les aidants s'étant éloignés un temps du travail jusqu'à des droits à l'assistance d'un proche.



Dans AFJ, nous ne nous arrêtons pas aux travaux d'études-recherches auxquels l'équipe de AGE est associée depuis de nombreuses années, car ils ne consistent pas en des actions ponctuelles (comme une campagne), mais se déroulent sur des périodes longues (deux à trois ans en général).

Bon an mal an, une quinzaine de collaborations sont menées en parallèle : nous vous renvoyons à la zone publique du site dite « AGE involvement in EU projects ».

Ces projets sont financés à 100 % par l'UE sur des budgets particuliers dédiés aux appels publics à projets. Dans la terminologie en usage, on les distingue du « travail politique » (« policy work ») qui, lui, est financé à 80 % par une subvention de la DG Justice (depuis quelques années sur le programme REC = « Rights, Equality, Citizenship ») et à 20 % par les membres plus d'éventuels sponsors.

La DG Justice a donné son accord le 30 janvier à la proposition du « travail politique » de AGE pour 2018 dans le cadre d'un programme stratégique sur quatre ans approuvé l'an dernier (cf. AFJ octobre).

Pour montrer un exemple de coopération, signalons ici le projet « *FRAIL SAFE* » (janvier 2016- décembre 2018) qui s'intéresse aux moyens de prévenir la fragilité et est piloté par l'université grecque de Patras. Comme dans tous projets européens, des institutions /centres de recherches de plusieurs pays sont impliqués : ici huit + AGE. Pour la France, ce sont le CHU de Nancy et une unité Inserm qui sont partenaires. Voir site : frailsafe-project.eu

Activités de la Coordination AGE France

La Coordination s'est réunie le 28 novembre 2017 dans les locaux de Génération Mouvement FN ; sa prochaine réunion est le 14 février dans les locaux des petits frères des Pauvres.

Outre la préparation et le suivi des deux Conseils et de l'AG annuelle de AGE, les membres de la Coordination échangent sur leurs initiatives respectives (ex. la campagne de la CFR sur les 1,7 % de CSG), sur leurs participations à diverses manifestations, notamment en France (ex. la journée annuelle du « Réseau francophone des villes amies des aînés » le 15 décembre au MAS : ce réseau est un des membres français de la « Convention sur le changement démographique » -« Covenant on demographic change »- animé par la Secrétaire générale de AGE. C'est aussi l'occasion de faire le point de l'investissement des membres français dans les neuf TFs (task forces= groupes d'échanges).

Dans le cadre de la nouvelle activité « Réseau », les petits frères des Pauvres ont facilité, y compris financièrement, le premier séminaire de travail qui s'est tenu à Cassel (près de Lille) les 23-24 janvier sur « *l'isolement et la solitude des personnes âgées* » : ce thème n'est certes pas une nouveauté en France, mais c'est la première fois qu'il est abordé en tant que tel dans AGE et à l'initiative d'un pays.

Des membres de six pays ont participé : outre la France, Belgique, Danemark, Portugal, Royaume-Uni, Tchéquie. Les Pays-Bas se sont excusés au dernier moment.

AGE a ouvert à la fin de 2017 sur son site une nouvelle rubrique destinée aux membres (« members'area ») : nous avons le projet d'y évoquer prochainement le mouvement de protestation qui affecte en ce moment les structures et services pour personnes âgées dépendantes en France.

Cela fait partie de la politique d'échanges entre les membres.

Roger Barrot continue à concevoir en liaison avec les quatre administrateurs la lettre rapide (1p) AGE News France et à la diffuser (le n° 11 - janvier 2018 - vient de partir).

Signalons à ceux qui n'auraient pas lu cette lettre que Jean-Michel Hôte, représentant la FNAR au Conseil de AGE, a été élu trésorier pour une période de trois ans.

Jean-Michel Hôte

NOS FEDERATIONS

STAGE DE FORMATION

Apprendre à utiliser les logiciels d'aide au calcul des pensions
de retraite et de réversion conçus par la FNAROPA

mercredi 21 mars et jeudi 22 mars 2018

Lieu du stage : Bobigny

Depuis 2013, la FNAROPA a mis à disposition de la FNAR et de l'UFR-rg ses deux logiciels de calcul et assure la formation des responsables intéressés ; inutile de rappeler que ces outils sont des instruments efficaces pour recruter de nouveaux adhérents, notamment de futurs ou jeunes retraités.

Ces logiciels sont constamment mis à jour de la réglementation ; en sus des calculs de retraites de la CARSAT et de la MSA, il a été également ajouté ceux des retraites IRCANTEC et RSI.

Si votre Association est intéressée par ces formations, vous devez inscrire les personnes concernées auprès de votre Fédération (FNAR ou UFR-rg) en indiquant :

- Association
- Nom et prénom des personnes concernées par la formation, adresse, téléphone portable, adresse mail

et en joignant un chèque de 30 € par personne inscrite ; sachez que les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration demeurent à votre charge.

Les inscriptions devront parvenir à votre Fédération avant le 28 février 2018

Début mars, la formation sera confirmée aux personnes inscrites, en même temps que leur seront indiqués l'adresse précise et le plan d'accès de même que les horaires.

Il est conseillé de venir à la formation avec son propre ordinateur portable ; à défaut, un autre ordinateur sera mis à disposition.

En fin de stage, une clé USB comprenant les logiciels, le manuel d'utilisation et les cas étudiés sera remise aux participants.

Pour tout renseignement complémentaire, prière de contacter Guy BERNARD, Trésorier de la FNAR, au numéro suivant : 06 85 54 75 26 ou par email : bernard.guy14@wanadoo.fr

NOS ASSOCIATIONS

Le 19/01 – Assemblée générale de l'Union des Retraités du Haut Bocage (URHB)

Elle s'est tenue au Foyer Rural de Beaurepaire en présence d'une centaine de participants et sous la présidence de Christian Bourreau, Président de l'UFR. Après lecture, les rapports d'activités et de trésorerie ont été adoptés à l'unanimité. Ensuite Christian Bourreau est intervenu pour présenter les actions menées et expliquer les revendications faites auprès des pouvoirs publics. Les adhérents n'acceptent pas cette baisse du pouvoir d'achat et attendent une compensation rapidement. **Cf. Ouest-France**

Mardi 23 Janvier 2018

Beaurepaire - Les Herbiers O-F

L'Union des retraités se mobilise

Au foyer rural de Beaurepaire, 150 adhérents ont participé, vendredi, à l'assemblée générale de l'Union des retraités du Haut Bocage (URHB) présidée par André Dubreil. L'Union rayonne sur les cantons des Herbiers, Pouzauges et Montaigu.

Le président national, Christian Bourreau, a rappelé que la contribution sociale généralisée (CSG) avait été mise en place pour élargir les bases de cotisations à la protection sociale. Depuis sa création, les taux n'ont cessé de croître et ont subi une hausse de 1,7 points en 2018. La confédération française des retraités (CFR) ne conteste pas cette augmentation qui va être compensée, pour les actifs, par une suppression de cotisations sociales et entraîner une amélioration de leur pouvoir d'achat, mais elle n'accepte pas les modalités discriminatoires qui sont réservées aux retraités.

« Nos lettres au Président et aux ministres concernés sont jusqu'ici restées sans réponses. Nous ne demandons pas un régime de faveur mais proposons deux mesures de compensation, à savoir, la suppression de la cotisation d'assurance-maladie de 1 % qui s'applique sur nos retraites complémentaires et la possibilité de déduire de nos revenus, tout ou une partie du coût annuel de notre complémentaire



Christian Bourreau est venu expliquer les principales revendications des retraités auprès des pouvoirs publics.

maladie, qui est au minimum trois fois supérieure aux actifs », précise Christian Bourreau.

Christian Bourreau a rappelé que la création d'un régime de retraite universel, initiée à l'origine par la CFR, figurait dans les lois de 2010 et celle de 2013 sur les retraites. Les retraités se sont réjoui qu'Emmanuel Macron ait inscrit cette mesure oubliée à son programme. « Nous ne désespérons pas car nous venons d'être reçus par M. Delevoye, Haut commissaire à la réforme des retraites. Cette mesure peut résoudre les iniquités qui existent entre les 40 régimes de retraite actuellement en vigueur. »

Le 25/01 - Assemblée annuelle de l'ARCEA* de Cadarache

Elle s'est tenue à la maison d'hôtes du Centre CEA de Cadarache sous la présidence de Patrick MICHAILLE, assisté de Guy REY et en présence du Bureau de l'ARCEA-Cadarache au complet. Jacques PENNEROUX, Président national de l'ARCEA, Raymonde BOSCHIERO, Trésorière Générale, ainsi que Gérard LUCAS qui représentait également l'UFR étaient présents. L'exposé traditionnel sur les activités du Centre de Cadarache était présenté par le Directeur-adjoint, Jean-Michel MOREY. Celui-ci a passé en revue les principales installations nucléaires en projet ou en cours de développement sur le site. Citons entre autres, le réacteur Jules HOROWITZ destiné à la fabrication de radioéléments à usage médical, le réacteur CABRI et son programme international de tenue des combustibles en cas d'accident et le réacteur RES qui assure à terre, le soutien technique nécessaire aux utilisateurs des réacteurs nucléaires de propulsion navale. Une mention particulière a été faite au réacteur de fusion « Tore Supra » qui a repris du service pour tester certaines pièces très importantes du futur réacteur ITER. J. PENNEROUX a présenté le bilan global de l'ensemble du CEA qui reste très équilibré et dynamique dans tous les domaines.

Concernant l'ARCEA, le taux des recrutements de nouveaux adhérents reste soutenu (au moins 30% des départs en retraite du CEA), mais ne suffit pas tout à fait au remplacement des départs, du fait de l'âge moyen élevé des adhérents. La Trésorière Générale a présenté les comptes de l'exercice 2017 de l'ensemble de l'ARCEA national pour les dix Sections et le Bureau National.

Après un bref rappel sur l'organisation opérationnelle de la CFR et de l'UFR, G. LUCAS a fait le point sur les actions et les résultats de l'UFR et de la CFR en 2017 dans les trois domaines suivants : l'augmentation de la CSG sans compensation pour les retraités, la mise en place des CDCA pour l'UFR et la participation de la CFR au projet de retraite universelle en cours de réflexion au niveau du gouvernement. A l'issue de la partie statutaire de la réunion et après approbation du rapport moral et des comptes de la section, les membres du bureau en charge d'activité (loisirs, voyages, randonnées, etc..) sont venus en rendre compte pour 2017 et annoncer les projets de 2018.

Cette réunion très participative à laquelle assistaient près d'une centaine d'adhérents a été suivie d'un repas convivial pris en commun dans la salle de « la Fénrière » située à proximité.

Gérard Lucas

* Association des Retraités du Commissariat à l'Energie Atomique



Être plus fort ensemble !

Souvenons-nous



Jacques Portevin vient de nous quitter brusquement en ce dimanche 28 Janvier 2018. Né en 1936 à Blois où il résida durant la première partie de sa carrière professionnelle comme responsable d'une filiale locale de Pont-à-Mousson avant d'y devenir le premier directeur du 'Centre des archives de Saint-Gobain' en 1979. Parallèlement, il fut de 1977 à 1983 le premier adjoint au maire de Blois, Pierre Sudreau, ancien ministre du général de Gaulle. Conseiller général du canton de Blois entre 1979 et 1983 ainsi que Conseiller régional de 1973 à 1983, il s'intéressa très tôt à la politique dans son acception noble, celle de la vie de la cité.

Homme d'histoire et de culture, il s'était investi au sein de la fondation Robert-Schuman pour lequel il a rédigé une biographie de ce fondateur de la Communauté européenne. A la fin des années 1980 il prit la présidence de la section « Archives d'entreprise » de l'Association des Archivistes Français (AAF).

Parti en retraite au début des années 2000, il s'investit dans l'Amicale des Retraités du Groupe Saint-Gobain dans lequel il avait fait carrière. Il en prit rapidement la présidence et, grâce à sa personnalité et aux nombreux contacts tissés durant sa vie professionnelle, il permit à l'Amicale de s'adapter à l'évolution de ses nouveaux retraités. Dans ce cadre, il devint administrateur à la FNAR, puis au conseil de la CFR.

Jacques Portevin laisse le souvenir d'un président qui avait fait du maintien des liens d'amitié entre les anciens une obligation morale, son devoir. Loin d'être une contrainte, ce choix librement consenti lui permettait d'exister dans toute sa dimension d'homme dont la bonne volonté et l'esprit de conciliation étaient les fondements.



Abonnez-vous au « Courrier des Retraités

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel.

Contact : FNAR/UFR-rg • 83/87 avenue d'Italie • 75013 PARIS

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

A tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.



**Prochaine parution de l'AFJ
le 06 mars 2018**

Crédit photos :

Page 1 – newsjardintv.com

Page 2 – Leblogfinance.com

Page 4 – L'Express Votre Argent

Page 5 – Fotolia

Page 6 – Magazine B2B

Page 7 – radiorcj.info

Page 10 – Menzel Bourguiba Overblog

Page 12 – deco.fr



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

CFR Echos, le Bureau et le Conseil d'administration de la CFR, l'ensemble de ses bénévoles et son personnel administratif vous présentent leur gratitude pour le soutien reçu en 2017 dans les actions déployées tout au long de cette année passée et que vous retrouverez tracées dans l'annexe jointe à ce numéro. A l'aube de cette nouvelle année, la CFR, ses Responsables et Bénévoles tous Membres issus des Organisations qui la composent tiennent, ensemble, à rappeler les actions, objectifs et valeurs qui les animent :

- contribuer à la représentation citoyenne des 16 millions de retraités et personnes âgées,
- participer à la défense active d'un système de retraite par répartition, solidaire et durable pour toutes les générations, et qui assure la protection du pouvoir d'achat,
- contribuer à la promotion d'une protection sociale équitable, incluant les conditions de vie et l'autonomie des personnes âgées,
- assurer une large présence dans le tissu social par le bénévolat de ses membres.

Le Président, P. Erbs

Le Président d'honneur, F. Bellanger

La  vous présente ses meilleurs vœux pour 2018
Elle vous invite à la rejoindre dans la voie du succès



Calendrier des réunions à venir

15 janvier : Réunion du Bureau et de la Commission « Retraite »

18 janvier : Rencontre avec le Haut Commissaire à la Réforme des Retraites

31 janvier : Réunion de la Commission « Santé »

Les comptes rendus de ces importantes rencontres et réunions paraîtront dans le prochain numéro de CFR Echos.

Bilan des actions de la CFR pour l'année 2017

Le relevé des principales actions conduites en 2017 est présenté en annexe de ce numéro 044.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles





LES PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES EN 2017

NATURE DE L'ACTION	CONTENU DESCRIPTIF	RÉSULTAT		DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
		RÉSUMÉ	SUIVI D'EFFET O/N	
Elections Présidentielle et Législatives 2017	Les candidats à l'élection Présidentielle et aux élections législatives ont été interpellés par courrier sur quatre thèmes : la retraite, la perte d'autonomie, la santé et la représentativité.	Les réponses reçues des candidats sont peu nombreuses et dans l'ensemble décevantes ; manifestement, l'intérêt porté à notre corps social n'a pas dominé les débats agités par d'autres joutes !	NON	CFR Echos n°033-février, n°034-mars et n°035-avril.
Hausse CSG de 1,7 point	Lettres aux Président de la République du 15 juin et Ministre de l'action et des comptes publics et aux Commissions des finances de l'AN et du Sénat Accord sur le principe de la hausse pour tous mais avec demandes de compensations pour les retraités	La CFR a demandé : 1 - la suppression du 1% de la cotisation maladie sur les retraites complémentaires, 2 - la défiscalisation des cotisations ACS.	NON ; mais OUI pour la non-imposition de la hausse de 1,7 point	CFR « Échos » n°038-juin, n°039-juillet, n°040-septembre, N°042-novembre, n°043-décembre. Lettre à M. Darmanin du 08/09 Communiqués de presse n°129 du 07/09 et n°130 du 07/11.
Représentativité de la CFR	Désignations au Haut Conseil de la Famille, de l'enfance et de l'Âge - HCFEA	Sur les 6 associations de retraités qui siègent au HCFEA, 5 sont issues des composantes de la CFR.	OUI, avec un mandat de 3 années	CFR « Échos » n°032 - janvier 2017
Réforme des retraites Nomination d'un Haut Commissaire à la réforme pour un système universel	Lettre au Haut Commissaire M. J.P. Delevoye du 9 novembre.	Demande de participation à l'élaboration de la réforme prônée depuis plus de dix années par la CFR ; un projet de loi et un document énonçant les grands principes défendus par la CFR ont été établis.	OUI, rencontre fixée au 18 janvier 2018	CFR « Échos » n°042-novembre 2017, n°043-décembre.
COMMUNICATION	L'ensemble des médias - écrits, parlés et télévisuels ont fortement sollicités la CFR tout au long de cette année 2017 ; cette percée a notamment été remarquée sur les chaînes TV publiques ou privées.	Thèmes abordés : Complémentaire santé, hausse CSG, Fiscalité, Pouvoir d'achat, Représentativité, Retraites : gel retraites de base et complémentaires et dossier « Retraite universelle ».	OUI, avec une notoriété de la CFR confortée	Supports médias : RTL, RMC, Sud radio, TF 1, France 2, FR3, France 5, Public Sénat, BFM-TV, LCI, CNews, TV78, Les Echos, Sud-Ouest, La Voix du Nord
Contacts des Délégués Départementaux et Régionaux CFR avec les Parlementaires	Mobilisation permanente sur les élections Présidentielle et législatives sur : - la reconnaissance officielle de la CFR, - le projet de loi sur la retraite universelle, perte d'autonomie, - santé. Relance des Députés membres des Commissions des Affaires Sociales et des Finances	Envoi lettres et enregistrement des réponses après contacts Thèmes : suppression de la cotisation 1% maladie et déduction fiscale cotisations assurance complémentaire santé	OUI OUI, lettre au Pt de la Comm. Finances à l'AN OUI, proposition de loi déposée par 37 députés	CFR « Échos » n°036-mai. Lettre aux Députés du 7 septembre CFR Echos n°041-octobre avec lettre à E. Woerth du 10 octobre : se dit opposé à la hausse de la CSG. CFR Echos n°043-décembre
Travaux des Commissions	Autonomie – Revue positions prises par la CFR en cours. Communication – Projet d'utilisation des réseaux sociaux. Europe – La contribution d'AGE France au PNR 2017. Retraite – Fusion AGIRC-ARRCO au 1 ^{er} janvier 2019. Santé – Enjeux de la complémentaire santé, accès aux soins et reste à charge, préparation d'un colloque fin 2018. Groupe fiscalité – Examen technique de trois mesures annoncées par le nouveau gouvernement. Réseau délégués CFR – Deux actions principales : cf. ci-dessus, formation et recherche de délégués.	Toutes ces actions sont détaillées dans les comptes rendus d'activité Crédit d'impôt pour emplois à domicile	OUI OUI, mise en œuvre en 2017	CFR « Échos » n°037 – Spéciale « Assemblée générale 2017 » Les comptes rendus et les rapports d'activité présentés en AGO/CFR, Les publications sur le site : www.retraite-cfr.fr Annexe à CFR Echos n°038-juin CFR Echos n°037-mai